

Sud-Gironde

La Foire aux chapons maintenue

La 28^e Foire aux chapons de Grignols aura bien lieu le dimanche 20 décembre. Les organisateurs ont pris attache avec une société spécialisée pour sécuriser le chapiteau de 800 m² et le public dans les meilleures conditions.

Une plainte chez le procureur

LAMOTHE-LANDERRON Il n'est pas à son coup d'essai, Jacques Margaleff, citoyen de Lamothe-Landerron et président de l'association France Assainissement, considère que la facture de redevance incitative d'ordures ménagères délivrée par les finances publiques locales est illégale. « La nature de la créance relève d'un Spic (Service public industriel et commercial) et ne présente pas un caractère fiscal ». Il a ainsi engagé des poursuites au motif du délit de concussion et déclare avoir déposé une plainte actuellement visée par le procureur de la République, en même temps qu'un dossier adressé à la direction régionale des finances publiques. « Pour ces raisons, notre association conseille de ne plus payer le service des poubelles ».

UTILE

HÔPITAUX-CLINIQUES

Centre hospitalier du Sud-Gironde.
Site de Langon, rue Langevin.
Tél. 05 56 76 57 57.
Site de La Réole,
37, chemin de Ronde.
Tél. 05 56 76 57 57.
Polyclinique Sainte-Anne.

L'Ustom n'augmentera pas ses tarifs en 2016

RÉOLAIS Après des mesures difficiles à faire passer auprès des usagers, le syndicat affirme être parvenu à rééquilibrer son budget : les tarifs de collecte ne bougeront pas l'an prochain

SYLVAIN PETITJEAN

s.petitjean@sudouest.fr

Par rapport à l'année passée, « l'Ustom va mieux, mais on ne considère pas que tout va bien », déclare, dans un demi-satisfait, Sylvain Marty, président de l'Union des syndicats de traitement des ordures ménagères (Ustom) du Castillonnais et du Réolais. Depuis un an, le nouveau bureau de l'Ustom a traversé quelques turbulences afin de gommer le déficit structurel de 1,5 million d'euros lié à la mise en place de la redevance incitative en 2014.

La plus grosse pilule restée en travers de la gorge des usagers est la forte hausse des tarifs (+23%), appliquée cette année. Une mesure impopulaire et radicale, mais absolument nécessaire, selon Sylvain Marty, qui minimise l'impact dans les foyers



Selon son président Sylvain Marty, « l'Ustom va mieux » par rapport à l'an dernier. ARCHIVES S. KLEIN

ment des ordures ménagères et la redevance spéciale représentaient 8 millions d'euros de recettes. En 2015, la redevance incitative ramène 6,2 millions d'euros. C'est une baisse importante de la fiscalité sur notre territoire, mais les gens retiennent la dernière augmentation. Alors que beaucoup ont gagné, quelques-uns ont perdu », soutient le président, qui s'empresse d'annoncer, conformément aux décisions du comité syndical de début novembre, un gel des tarifs pour 2016. « Il n'y aura pas d'augmentation de la tarification cette année ! »

Collecte tous les quinze jours

Parfois impopulaires auprès des usagers, les autres décisions ont permis de réaliser 1 million d'euros d'économie sur l'organisation.

La fin de la collecte du verre en porte-à-porte, et le retour vers les bornes, sauvera environ 300 000 euros. La collecte des déchets secs recyclables tous les quinze jours permettra d'éviter une dépense de 300 000 euros, en tenant compte de l'achat de bacs fermés pour remplacer les caissettes.

« C'est une baisse importante de la fiscalité sur notre territoire mais les gens retiennent la dernière augmentation »

« Outre le fait que ce système de collecte est proscrit par les caisses d'assurance-maladie, cela évite aux cartons de s'imbiber quand il pleut, et au syndicat de payer plus cher pour des déchets alourdis par l'eau... », commente Jean-Claude Delguet, vice-président de l'Ustom chargé des

Finances. Un appel d'offres conjoint avec le Smicval (Haute Gironde, Libournais) a été lancé sur la collecte pour mutualiser les coûts.

Le changement de fréquence de la collecte des ordures ménagères, ramenée à 15 jours, permet lui aussi d'économiser 300 000 €. Le passage hebdomadaire a été maintenu dans les centres bourgs de Castillon, Sainte-Foy, La Réole et Sauveterre. Il sera étendu à Monségur en 2016.

« Nous avons connu quelques coups au démarrage », reconnaît Sylvain Marty, évoquant les pétitions lancées dans l'été par des usagers excédés. « Le passage tous les 15 jours a commencé en juillet, en pleine période de canicule, et cela a crispé tout le monde. Pourtant, depuis le lancement de la redevance incitative, les statistiques de sortie des bacs montrent que 80 % des usagers sortent leurs bacs moins d'une fois toutes les trois semaines. »

Sacs et exonérations

À la demande des sept Communautés de communes (CdC) adhérentes de l'Ustom, le syndicat a étudié le retour temporaire à une collecte hebdomadaire pendant les mois d'été. « Mais cela ne paraît pas possible, sauf à envisager une nouvelle augmentation des tarifs. Et les statistiques

d'usage ne le justifieraient pas... », assure Sylvain Marty. En revanche, pour pallier aux surplus d'ordures occasionnels, l'Ustom va proposer des sacs prépayés pour que les particuliers puissent apporter leurs poubelles directement en déchetteries.

Un autre sujet de grogne des usagers a été entendu : un millier de professionnels, qui ne payaient pas la redevance spéciale auparavant, ont reçu une facture de 92 euros via la redevance incitative, alors qu'ils ne disposaient pas de bac. Ceux-là donc ne seront plus tarifés.

Dernier point et non des moindres :

le service client. Le pic d'appels reçu au moment de la facturation a littéralement fait exploser le standard. L'Ustom avoue avoir été dans l'incapacité de gérer ces sollicitations.

Deux solutions se profilent pour améliorer le service : l'étalement des facturations dans le temps ou l'externalisation du standard vers une plateforme professionnelle. Le nouveau site Internet, qui sera mis en ligne en 2016, sera une autre réponse à cette problématique puisque les usagers pourront directement traiter les informations liées à leur compte.

Des centres à réhabiliter

■ Le million d'euros d'économie sur les dépenses, associé à l'augmentation des tarifs l'an passé ainsi qu'à la récupération de la TVA (+ 100 000 euros en 2016), dégage la possibilité d'emprunter pour financer de nouveaux projets.

La priorité est la réhabilitation du centre de Massugas. « La situation du quai de transfert est relativement dégradée, tant au niveau de la sécurité que de l'environnement », admet Sylvain Marty. Un cabinet d'architecture et un bureau d'études viennent d'être mandatés. Les tra-

voux devraient démarrer en 2016 pour une enveloppe d'environ 1,5 million d'euros.

La déchetterie de Saint-Magne-de-Castillon, « en bout de course », pourrait être remplacée en 2017 par une nouvelle, sur un autre site, à l'écart de toute zone pavillonnaire. Puis viendrait le tour, en 2018 ou 2019, de celles de Pineuilh, sur son site actuel, et de La Réole, à délocaliser, « plus du tout aux normes, ni adaptées à l'accueil... » Budget pour chacune : entre 900 000 et 1 million d'euros.